

## COORDINATION ARTISTIQUE & CULTURELLE SAISON 2021-2022

Date : samedi 11 décembre 2021

Horaires : 14h30 – 16h30

Lieu : Visioconférence

Destinataires : Membres du comité directeur, membres des commissions nationales (dances, musiques, PAC), référents culture (régionaux et départementaux)

Présents	<p><u>Commissions nationales :</u></p> <p>Karen HUGUEN, Ophélie PONTET (Co-responsables Danses), Nicolas GAUDIN (Musiques), Monique ROUGE, Christophe ROUGIER (Co-responsables CN PAC), Nathalie TRAILIN, Claude SCHMIT (CN PAC)</p> <p><u>Délégués :</u> Régis DELAUNAY (CD 35), Bruno GENDRON (CRIdF), Daniel GRUNEMWALD (CR Pays de Loire), Nicole HAY (CD 45 / CR CVDL), Aurélie RODRIGUEZ (CR BRA), Dominik SCHENK (CR Grand-Est), Damien SORRAING (CR Nouvelle Aquitaine), Joël TARRERIAS (CR AURA)</p> <p><u>Comité Directeur :</u></p> <p>Pascal FONTENEAU, Vice-président en charge des Activités culturelles.</p>
Excusés	<p>Joël TARRERIAS (excusé pour difficulté de connexion), Pascal MARTIN (CR Bretagne), Régis BERTRAND (CRIdF)</p>

### 1 ACCUEIL

Pascal FONTENEAU remercie les participants, ceux des CN artistiques de même que les 8 délégués représentants des comités régionaux ou départementaux pour leur présence à cette réunion destinée à poser les premiers jalons d'un réseau territorial.

### 2 MISSIONS DES REFERENTS

En préambule, Pascal insiste sur le fait que sans une prise de conscience réelle de l'ensemble des territoires, les tentatives de création d'un réseau seront vaines, malgré l'importance des enjeux.

Il amorce le débat par une présentation de la première mission attribuée aux délégués, et la justifie par le fait que ce sont eux les mieux placés pour identifier et faire connaître au plus tôt les associations artistiques de leur territoire en répondant au questionnaire qu'ils ont reçu en novembre.

Puis Pascal FONTENEAU invite chacun des référents à présenter l'actualité de son territoire et à poser les questions qui l'auraient mis en difficulté.

**Bruno GENDRON (CRIdF)** – L'actualité principale est centrée sur l'organisation d'un régional de danses considéré comme un moyen de reconquérir les associations affiliées et d'en conquérir de nouvelles.

Le CR travaille également sur des sorties « randonnées culturelles », notamment sur une sortie à Oradour-sur-Glane accompagnée par la petite-fille d'un rescapé, des sorties autour des impressionnistes dans le Val d'Oise et les Yvelines, une sortie dans le cœur de Paris (le Marais) ayant pour thème « tous les meurtres perpétrés à différentes époques ».

Le CR souhaite également développer des activités autour du cirque. Bruno a rencontré deux cirques (le Cirque Nomade à Boulogne Billancourt, et le cirque Electrique dans le 20<sup>e</sup>) pour tenter de monter un ou des projets avec eux (éveil pour les tout-petits).

Bruno travaille également sur le cirque avec le CROS IDF autour de la petite enfance. Enfin, le CR va essayer d'organiser un Arts en fête 2023.

**Damien SORRAING (Nouvelle-Aquitaine)** – Rien n'a encore été fait, par manque de temps et pour cause d'immensité de la région. Mais le nombre d'activités culturelles y est très important, surtout dans le sud-ouest. Damien voudrait pouvoir rencontrer chaque comité départemental, pour connaître les associations, leur actualité et leurs besoins.

La Nouvelle-Aquitaine, d'ores et déjà pilote pour la multirythmie, envisage l'organisation d'un festival « Voix en folie », et d'un Arts en fête à Gardonne en 2022.

En participant à l'AG du CR à Talence début Novembre, Pascal a rencontré des musiciens qui commencent à trouver intéressant de partager l'espace de leurs stages avec d'autres esthétiques culturelles (théâtre, chant...).

**Nicole HAY (Loiret)** – Pour le Loiret, seul département de la région à manifester un intérêt en faveur d'un développement, c'est Gilda CHASSIGNEUX qui a été désignée comme référente. Pour autant, Nicole n'a pas encore pu répondre au questionnaire qui lui a été adressé, et s'engage à rencontrer les associations du Loiret, voire plus, dès qu'elle aura identifié une personne pour l'accompagner dans ses démarches.

Le CD Loiret organise un « Arts en Fête » le 14 mai 2022 à Chevilly.

Le 12 décembre, est prévue une large participation au concert de Bras Musico.

Elle s'engage à communiquer à Pascal les comptes-rendus de réunions du CD, démarche que Pascal approuve et qu'il applique à chaque référent.

**Régis DELAUNAY (CD 35)** – Avec les Grands Prix Nationaux de Musiques et Arts en Fêtes à Rannée, la Bretagne va s'illustrer en 2022 pour la richesse de ses événements artistiques. D'autre part, le CD 35 envisage de réactualiser le festival Arkanscen' qui a perdu pas moins de 245 licenciés sur les 275 comptabilisés avant la pandémie.

L'association l'Espérance de Fougères s'est réaffiliée en danse pour cette saison en prenant quelques 250 à 300 licences.

Et les 4 batteries-fanfars du département participeront très certainement aux GPN.

Dans les points négatifs, un stage programmé à Noël 2021 a dû être reporté par manque de participants.

Au niveau régional, on recense une dizaine de musiques et du théâtre dans le Morbihan.

**Daniel GRUNEMWALD (Président Pays de la Loire)** – Il annonce 17 associations sur l'ensemble de la région, dont une majorité en Loire-Atlantique, et 2 ou 3 associations dans les autres départements.

La dominante sur les Pays de la Loire est la musique, avec une commission qui fonctionne bien, en organisant des prix et des formations pour les jeunes.

Quant à la danse, elle n'est représentée que par trois associations localisées en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Mayenne. Karen HUGUEN, responsable fédérale, organise néanmoins un festival de danse en Loire-Atlantique en 2021.

La réflexion développée actuellement en région est d'essayer d'associer des moments culturels (musique, théâtre, visites...aux randonnées proposées. Il pense notamment au projet en cours qui est d'arrêter une marche en forêt pour écouter des poèmes lus du haut des arbres. Bruno GENDRON confirme le bien-fondé de cette démarche avec des exemples.

La réflexion de la région est également d'associer la musique avec une activité sportive (la GRS par exemple), en proposant des séjours loisir durant l'été, un moyen de créer du lien entre des activités différentes.

Côté théâtre, seules deux associations vivent en autarcie. Idem pour le cirque. Daniel s'interroge sur le moyen à utiliser pour faire « exister » les troupes de théâtre

**Pascal FONTENEAU** – On s'aperçoit qu'il y a des volontés (Pays de Loire, Ile de France) d'associer sur lesquelles les gens sont susceptibles de se retrouver.

Pascal invite une nouvelle fois les participants à faire partager leurs informations, qu'elles soient positives ou non, habituelles ou atypiques, pour donner des idées à d'autres.

**Monique ROUGE (Bourgogne Franche-Comté)** – Pour cette région, la pandémie a été source de réflexion et d'innovation avec le défi « sport-culture ». Même si la journée n'a pas rassemblé beaucoup de monde, elle a été parfaitement réussie avec des duos de qualité. Monique pense que le concept a besoin d'être un peu retravaillé.

Pour la saison en cours la CR PAC axe son travail sur la communication auprès des associations sportives, et essentiellement gymniques. Elle envisage également un stage « santé, culture, nature, et Atout'form pour tous ».

Monique envisage encore de rendre visite aux associations artistiques ou culturelles de sa région, pour sensibiliser quelques personnes au travail de la CRPAC, et les y intégrer.

**Aurélié RODRIGUEZ (Bourgogne Franche-Comté)** – Pour le défi « sport-culture », Aurélié ajoute qu'elle a tout de même rassemblé une vingtaine de personnes.

**Dominik SCHENK (CR Grand Est)** – Il fait un point sur ses réponses au questionnaire en disant que sur 262 associations recensées, 31 ont des activités culturelles... à développer. Il s'agit essentiellement d'associations de danse sous toutes leurs formes, de musique, de théâtre, de cirque, de dessin et un peu de photos.

Dominik va prendre contact avec toutes ces associations. Il a une réunion avec le CR le 8 janvier, et recensera les projets de ces associations pour la saison en cours.

En étant animateur de photos, il relancera un concours de photos dans les mois à venir, et animera un week-end dans les Vosges les 3 et 4 juin 2022.

Il est possible qu'il organise un Arts en fête, pour l'instant il butte sur la date... A suivre !

**Nathalie TRAILIN (CR Grand Est)** – Elle ajoute que sur 10 départements, seuls 4 d'entre eux disposent d'un référent (Marne, Aube, Bas Rhin et Haut Rhin)

Sur le concours de photos évoqué par Dominik, elle regrette la faible participation. Elle ajoute encore que lors de la précédente mandature, elle avait listé toutes les activités orphelines. N'ayant pas été destinataire des listings cette année, elle regrette de ne pas avoir pu faire le même recensement, pour y joindre l'activité sarbacane. Associée aux arts plastiques, elle estime que la sarbacane serait de nature à faire retrouver les gestes du temps révolu des cavernes.

**Dominik SCHENK** – La GRS compte organiser une rencontre non compétitive cette année et a posé des jalons pour inviter l'activité danse de la Marne à se joindre à la même rencontre l'an prochain.

**Ophélie PONTET (AURA)** – Outre ses fonctions de responsable nationale danse, elle est responsable de commission départementale du Rhône, et à ce titre, essaye de reconstruire une commission régionale danse. Dans cette activité, des stages de perfectionnement sont en préparation, à la fois pour les danseurs et pour les animateurs BAF. De plus elle travaille sur un festival country de nature à regrouper les associations de la région.

**Pascal FONTENEAU** – Pour s'assurer que le rôle de la coordination et des CN soit le moins complexe possible, il pose :

- la question de savoir si des personnes élues ont été dédiées aux activités artistiques dans les conseils d'administration des CR et des CD,
- et la question de savoir si un temps dédié suffisant est accordé au secteur culturel lors des CA.

**Bruno GENDRON** – Régis est totalement engagé dans le conseil d'administration. Il a toute liberté pour faire des propositions, y compris les plus innovantes. Bruno a tenté de recréer une commission culturelle avant le Covid, sans y parvenir, mais a toujours la volonté de recommencer, même si la situation est compliquée en Ile-de-France. Une éternelle question y est posée « pourquoi se licencier à la FSCF ? » Aucun des argumentaires présentés n'a de retentissement dans les esprits.

**Pascal FONTENEAU** – Il reprend la parole pour affirmer qu'il nous faut retravailler un argumentaire pour prouver l'intérêt qu'il y a à adhérer à la fédération.

**Bruno GENDRON** – Il affirme de son côté que cet argumentaire doit être spécifique au secteur culturel. Les 10 bonnes raisons généralistes exposées dans le n° 2578 des Jeunes ne parlent pas aux activités artistiques.

**Pascal FONTENEAU** – Et puis, effectivement, les termes de « licence » ou de « titre d'appartenance » ramènent à des activités sportives et font penser à un modèle économique éventuellement dépassé.

**Damien SORRAING** – En Nouvelle Aquitaine, la culture a une grande place au sein du CA, et il n'y aura donc aucun problème pour la faire exister.

**Pascal FONTENEAU** – En considérant la Nouvelle Aquitaine comme une région test sur certains sujets, il fait d'elle une source d'inspiration pour les autres.

**Nicole HAY** – Dans le Loiret, la culture a forcément sa place. Par contre, elle ne voit actuellement pas d'ouverture dans les autres départements.

**Régis DELAUNAY** – Pas de souci en Ile-et-Vilaine, département où l'on recherche quelqu'un pour développer la musique et le théâtre.

**Daniel GRUNEMWALD** – Sur 20 000 licences dans les Pays de la Loire, il y a 1000 à 1500 licences culturelles. Un rapport de force phénoménal pour les sportifs par rapport à la culture,

rapport qui justifie le temps accordé en CA. Néanmoins, la commission musique fonctionne très bien.

**Monique ROUGE** – Depuis la préparation d'Arts en Fête en 2019, il y a une réelle écoute du secteur culturel et un désir de le faire participer aux compétitions sportives. Les responsables du CR comprennent désormais l'intérêt qu'il y a à faire vivre les différences.

**Pascal FONTENEAU** – Il y a des prises de conscience qui commencent à émerger, sans doute grâce à la volonté affichée de Christian BABONNEAU depuis 8 ans, notamment par le 120<sup>e</sup> anniversaire fêté à la Madeleine par 2 activités culturelles... et c'est heureux. D'où l'importance de structurer un réseau pour développer nos associations, à condition que l'ensemble de nos structures jouent le même jeu.

**Dominik SCHENK** – Il a pour l'instant très peu de contact avec les activités culturelles, mais il remarque que dans l'Aube par exemple, ce sont les activités sportives qui occupent le devant de la scène. D'une façon générale, les activités artistiques sont nombreuses, mais vivent en autarcie, sans émulation.

**Nathalie TRAILIN (VP Culture du Grand Est)** – Lors de la création des grandes régions, Nathalie TRAILIN avait souhaité recruter dans la CR PAC Grand-Est un référent par activité et par département mais hélas, seulement trois membres Danse, un membre Photographie et elle-même membre Arts plastiques composent la CR PAC Grand-Est. Elle espère que les quatre référents culturels territoriaux nouvellement nommés contribueront avec la CR PAC au développement des activités culturelles.

**Pascal FONTENEAU** – Ce frein pourrait peut-être être levé par l'utilisation de la visio conférence... Pascal souligne ensuite l'importance d'une réunion comme celle-ci qui ouvre les yeux sur les réalités du terrain, sur son pouls et qui soulève des problématiques insoupçonnées.

**Karen HUGUEN** – Pour qu'on puisse remplir notre mission de reconquête, elle pose la question de savoir s'il est possible d'avoir connaissance des associations artistiques n'ayant pas renouvelé leur adhésion.

**Daniel GRUNEMWALD** – Il faut savoir qu'ici 80 % des associations sont mono-activités, et 20 % multi-activités. Dans celles-ci, un grand nombre a beaucoup d'activités, y compris culturelles. Et quand on leur pose la question « pourquoi ne vous affiliez-vous pas ? », elles répondent invariablement « Qu'est-ce que vous pouvez nous apporter pour que nous payons quelque chose ? »... Eh bien, tant qu'on n'aura pas répondu correctement à cette question, ce sera difficile de les amener à nous.

**Bruno GENDRON** – C'est le sujet de l'argumentaire. En Ile-de-France, le schéma est inverse (80 % de multi-activités avec 80 % d'activités culturelles), mais la question est la même « qu'est-ce que vous m'offrez, même pour une licence à 7 € ? »

**Monique ROUGE** – Avec les choristes du chœur fédéral, le problème est différent, personne ne s'est opposé au paiement d'une licence, pour l'excellente raison qu'on a eu quelque chose à leur offrir, avec les concerts à la Madeleine, et à l'Opéra Garnier.

**Karen HUGUEN** – Ce qui signifie que l'intérêt de la licence pour le vivier régional et départemental, c'est de proposer à la fois des offres territoriales, et des offres nationales.

**Claude SCHMIT** – Si cette question sans réponse est irrecevable depuis des années, c'est vraisemblablement parce qu'on pose le problème à l'envers. Si on est d'accord sur le fait que la fédération fait le travail d'une fédération : celui d'organiser et de promouvoir la pratique des

disciplines qui y sont représentées, qu'elles soient sportives et culturelles, c'est que le problème vient d'ailleurs...

La différence entre les deux secteurs, sportif et culturel, se trouve dans le fait que les nombreuses compétitions auxquelles sont soumis les sportifs constituent une offre suffisante pour que les associations acceptent généralement l'affiliation et la prise de licence. C'est une offre qui ne vient pas du niveau fédéral, mais qui vient tout naturellement du terrain, et qui s'organise sur le terrain, au niveau départemental et régional. Le niveau fédéral n'intervient que pour 2 % des licenciés en fin de saison.

Pour que l'offre soit similaire dans le secteur culturel, il n'est qu'une solution : celle d'inviter les associations de base à se rencontrer pour s'organiser, pour partager les bonnes pratiques et donner un sens aux activités qu'elles défendent. Encore faut-il qu'elles le veuillent, qu'elles fassent preuve d'un peu d'imagination et qu'elles placent leurs rencontres sous le signe de l'échange, du partage, de la convivialité ou de la cohésion associative. C'est tout le sens du réseau territorial qu'on appelle de nos vœux depuis de longues années.

Manifestement, les associations culturelles qui font le choix de ne pas adhérer à une (ou la) fédération font le choix de l'autarcie. En ne s'inscrivant pas dans un groupe, et en faisant prévaloir des arguments financiers / budgétaires à court terme, elles ne s'inscrivent pas dans le mouvement de solidarité, de coopération, de mutualisation... d'esprit de corps proposé par la FSCF. Libre à elles d'y trouver un intérêt et de le valoriser, ou pas !

**Bruno GENDRON** – La question étant également posée par des associations sportives, il serait peut-être nécessaire de les inviter dans nos compétitions pendant un certain temps sans prise de licence, de façon à les intéresser à nos activités. Alors oui, il faut peut-être prendre le problème à l'envers... si la fédération ne leur propose qu'un événement national dans l'année, on peut comprendre que cet ordre ne leur suffise pas.

**Nicole HAY** – A son tour, elle milite pour le faire ensemble.

**Pascal FONTENEAU** – Pour aller dans le sens du bien-fondé d'une fédération, il fait référence au récent Plan Fanfares, et rappelle que sur 21 dossiers reçus, 16 ont été retenus et ont bénéficié d'une subvention globale de 50 000 €. Et cela, pour la raison essentielle qu'ils ont tous été traités et accompagnés par la fédération. D'où, a posteriori, la satisfaction affichée du terrain, le même terrain qui, auparavant, posait la question du « pourquoi être licencié ? », et qui a compris qu'il n'était pas possible à une association de base de décrypter les termes de décrets, de règlements et autres documents administratifs, sans passer par les « experts » que sont les salariés fédéraux. Malheureusement, c'est quand on en a besoin que l'on prend conscience de la nécessaire adhésion à une fédération.

**Monique ROUGE** – Elle avance l'idée qu'une CN doit tout de même être force de projet, et s'appuie sur « Arts en Fête » pour dire qu'en s'appropriant le projet, les régions y ont trouvé un intérêt particulier de développement, à tel point que la CN PAC a dû rédiger un guide d'organisation.

**Christophe ROUGIER** – Il confirme les propos de Monique et revient sur l'idée de travailler sur un argumentaire propre au secteur culturel. Et il cite l'exemple d'associations qui ne sont fédérées « que par l'histoire », par une habitude ancestrale appelée à s'éteindre au départ des dirigeants actuels. Il nous faut donc anticiper et montrer notre savoir-faire à des gens non-licenciés, par exemple en continuant de trouver dans « Arts en Fête » des arguments de fidélisation et d'intérêts.

**Nathalie TRAILIN** – Elle rappelle également la valeur du recours à des agents de développement dédiés à une mission de développement, et cite en exemple le cas de Julie GOUYGOU (ADT en Ille-et-Vilaine) qui, par son action, parvenait chaque année à convaincre plusieurs associations de théâtre de s'affilier à la FSCF.

**Pascal FONTENEAU** – Cet exemple incontestable et flagrant le conduit à envisager la piste d'une éventuelle possibilité d'embauche de services civiques pour remplir cette mission.

Pascal se félicite du temps d'échange passé, et invite chaque participant à :

- Se rendre sur le site de la fédération où il est question du Plan Fanfares 2022 pour lequel on espère recevoir autant de projets (voire plus) à déposer auprès du ministère, ce qui prouvera ainsi l'utilité de ce plan et celui de la fédération.
- Participer en janvier à un webinaire d'une heure, animée par Hélène BORDEYNE, notre chargée de mission culture, sur un autre dispositif le Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs (le FEIACA) où l'on donnera toutes les pistes pour remplir les dossiers.

Il sera également question du Pass culture qui sera élargi à partir des 15 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Là aussi, les associations culturelles ont tout intérêt à déposer leur offre (cours de danse, pratique de la musique dans une batterie-fanfare ou une harmonie...) sur la plateforme professionnelle du Pass culture pour y référencer les offres culturelles du territoire. Le Pass culture est une application géolocalisée et qui permet aux jeunes de voir ce qui se pratique dans le secteur culturel autour d'eux.

Selon Christophe ROUGIER, le Pass culture peut être remplacé par le Pass sport pour la pratique d'activités artistiques.

**Christophe ROUGIER** – Il existe aussi le Fonds de développement de la vie associative, le FDVA2 où chacun peut émerger. Le date de dépôt des demandes est variable selon les régions, mais au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

*Commentaire – Hélène BORDEYNE :*

*La campagne 2022 pour le FDVA est ouverte. Toutes les informations se trouvent sur le site de la FSCF : [FDVA : Lancement de la campagne 2022 | FSCF](#)*

**Damien SORRAING** – Il revient sur la question de la réécriture d'un argumentaire simple propre aux activités artistiques, voire spécifique à chaque activité, en précisant non seulement les offres de la fédération, mais aussi tout ce qui peut être attendu des nouvelles associations.

**Pascal FONTENEAU** – Claude SCHMIT a répertorié un certain nombre d'arguments. A partir de ceux-là, on peut demander au service communication de produire un document très simple en ce sens, à charge pour les commissions nationales de réfléchir pour élargir le sujet avec les informations plus généralistes. A voir !... Pascal demande à chacune et à chacun d'envoyer à Claude toutes les idées qui leur traverseraient l'esprit et qui pourraient source d'inspiration pour un argumentaire « idéal ».

**Ophélie PONTET** – Propose de partager le savoir-faire de la CN danses à tous ceux qui rencontreraient un problème dans l'organisation d'un événement, et propose de se rapprocher du CD 69 pour toute embauche d'un service civique.

**Bruno GENDRON** – Remercie Ophélie, et se promet de contacter la CN danses à la première occasion, de même que la CN PAC pour l'organisation d'un « Arts en Fête ».

**Pascal FONTENEAU** – Il rappelle que toutes les CN sont à l'écoute des associations, et promet de voir avec Christian comment lever les règles du RGPD pour que les CN et la coordination puissent communiquer avec les référents et les associations.

Il remercie les participants pour leurs échanges fructueux sur des questions générales relatives à la politique de la fédération et des territoires, et sur l'état des lieux succinct réalisé par chacun des intervenants territoriaux. Il rappelle que l'objectif est de faire vivre un réseau, et ce, à tous les échelons de la fédération.

Il souhaite à tous de se préserver du Covid, de passer de bonnes fêtes de fin d'année, avant de conclure sur la nécessité pour chacun de faire parvenir à Claude SCHMIT toutes les idées susceptibles de nourrir un (ou des) argumentaires en faveur de l'adhésion des associations à la FSCF.

Pascal FONTENEAU  
Vice-président en charge  
des activités artistiques et culturelles